



Jeudi 25 février 2021

Coordination Européenne des Comités de Soutien au Peuple Sahraoui (EUCOCO)

115, rue Stevin - 1000 Bruxelles

A l'attention de

Mr. Peter Maurer

Président du Comité International de la Croix-Rouge

19 Avenue de la paix

1202 Genève, Suisse

Objet: Appel au Comité International de la Croix Rouge pour la protection des civils sahraouis au Sahara occidental occupé

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Membres du CICR,

Un conflit armé a opposé de 1975 à 1991 le Front Polisario, mouvement de libération nationale du peuple sahraoui, au Royaume du Maroc qui a occupé et annexé militairement une part importante de son territoire, le Sahara occidental. Sous les auspices de l'ONU, un cessez-le-feu a été signé entre les deux parties en septembre 1991, en contrepartie de la promesse d'un référendum d'autodétermination qui devait être organisé l'année suivante. Ce référendum n'a toujours pas eu lieu, en raison des multiples obstacles que le Maroc y a opposé. Et après près de 30 ans de gel du conflit armé, le cessez-le-feu a été rompu le 13 novembre 2020 quand Rabat a envoyé ses troupes intervenir contre des civils sahraouis qui manifestaient pacifiquement de l'autre côté du mur de séparation, côté sahraoui, dans la zone tampon démilitarisée de Guerguerat.

Dès lors, le Front Polisario a annoncé exercer son droit de légitime défense. Il a engagé des actions contre les troupes marocaines stationnées à l'ouest et au nord du mur de séparation, dans la partie du territoire sahraoui que le Royaume occupe par la force depuis le courant des années 1970. Le Maroc, à qui ce retour au conflit ouvert ne convient pas car il remet en cause le *statu quo*, nie l'existence de la guerre, dit que la situation est « normale ». Mais nous savons que ce mensonge n'empêche pas l'application de la IVe Convention de Genève, qui prescrit la protection des personnes ne participant pas aux combats, la protection des civils, « même si l'état de guerre n'est pas reconnu par l'une des parties ». Et le Royaume est signataire de cette Convention.

Il est un autre mensonge qui doit être levé, eu égard à l'article 4 de la IVe Convention : « Sont protégées par la Convention les personnes qui se trouvent, en cas de conflit ou d'occupation, au pouvoir d'une Partie au conflit ou d'une puissance occupante dont elles ne sont pas ressortissantes. » Depuis ces plus de 40 années d'occupation, les Sahraouis qui se trouvent au pouvoir du Maroc ne peuvent avoir comme pièces d'identité officielles que des papiers marocains... Or ce sont eux, les civils sahraouis des territoires occupés, qui peuvent attester ne pas être des ressortissants du Maroc, face aux exactions diverses de l'occupant à leur égard, exactions qui se sont multipliées depuis le nouveau déclenchement de la lutte armée.

Aujourd'hui, les organisations sahraouies de défense des droits humains sont nombreuses à lancer des alertes en direction du Comité International de la Croix Rouge. Ainsi, le 31 janvier dernier, le Comité pour la Protection des Civils Sahraouis a publié son cinquième rapport sur la situation des droits de l'homme¹. Il relève que « les forces d'occupation marocaines ont augmenté les violations des droits humains, ainsi que leur présence militaire, paramilitaire et celle des milices. Les maisons sont envahies, les hommes, les femmes et les enfants séquestrés, détenus, torturés. Des quartiers entiers sont transformés en guettos qui restent sous surveillance permanente. » Le Collectif des Défenseurs Sahraouis des Droits Humains (CODESA) diffuse ce rapport, lançant un appel urgent au CICR pour qu'il remplisse son mandat et envoie de toute urgence une mission dans les territoires occupés.

D'autres ONG, comme l'organisation de journalistes sahraouis Equipe Media, en collaboration avec le Comité norvégien de soutien au Sahara occidental et avec l'organisation espagnole de défense des droits humains #NomadsHRC, ont lancé ce 26 janvier un appel public d'urgence² dénonçant la multiplication des actes de répression marocaine contre la population sahraouie au Sahara occidental, sans oublier la maltraitance des prisonniers politiques sahraouis dans les prisons marocaines. Contramutis, pour sa part, en a fait pour janvier 2021 un bilan nominatif³.

Face à toutes ces alarmes, nous nous adressons de toute urgence au Comité international de la Croix Rouge pour qu'il dépêche une mission au Sahara occidental occupé par le Maroc, afin d'y rencontrer les personnes civiles qu'il a le devoir de protéger. Et si le Maroc s'y oppose, comme il a l'habitude depuis 2014 de fermer le territoire sahraoui à tous observateurs et journalistes, ce sera une violation flagrante de la IVe Convention de Genève.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du CICR, votre responsabilité est grande, le peuple sahraoui, agressé et privé depuis 45 ans de son droit à la liberté, a besoin plus que jamais de votre assistance.

Liste des signataires :

1 <http://www.sahara-occidental.net/2021/02/04/quinto-informe-del-comite-para-la-proteccion-de-los-civiles-saharais-sobre-la-situacion-de-los-derechos-humanos-en-el-sahara-occidental-ocupado/?fbclid=IwAR1NziTxOAqOINkkKn9MyLyP0esv9UMehObnNxYgfEhENnw7c-zh43W8VuE>

2 Urgent Public Appeal : https://vest-sahara.s3.amazonaws.com/skvs/feature-images/File/282/60100f54a7ed2_26.01.2021_Appeal.pdf

3 <https://contramutis.files.wordpress.com/2021/02/enero-saharai-2021-b-1.pdf>

- Pierre Galand - Président de l'**EUCOCO**;
- Nicole Gasnier - Secrétaire générale de l'**Association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique** ;
- Jan Strömdahl - Président du **Comité suédois pour le Sahara occidental** ;
- Christiane Perregaux - Présidente du **Bureau International pour le Respect des Droits de l'Homme au Sahara Occidental** ;
- Berthier Perregaux - Président du **Comité suisse de soutien au peuple sahraoui** ;
- Ivan Lisanti - Président de la **Rete italiana di solidarietà con il popolo saharawi**;
- Carmelo Ramirez Marrero - Président de la **Federación Estatal De Instituciones Solidarias con el Sahara (FEDISSAH)**;
- Dr. Saïd Ayachi - Président du **Comite National de Solidarité avec le Peuple Sahraoui (CNASPS)** ;
- Luísa Teotónio Pereira - Membre de AAPSO - **Associação de Amizade Portugal-Sahara Occidental**;
- Jesus L. Garay Hinojal - Membre de la **Asociacion se Amigos y Amigas de la RASD, País Vasco**;
- Regina Dietzold - Membre du **Freiheit für die Westsahara e.V.** ;
- Jean-Paul Le Marec - Secrétaire de la **Plateforme française pour la solidarité avec le peuple du Sahara occidental**.